



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Femmes et sciences : la place des femmes dans les produits culturels

Question écrite n° 17249

Texte de la question

Mme Céline Calvez interroge M. le ministre de la culture sur la promotion de la place des femmes dans le domaine des sciences. Le 31 mai 2018, Mme la députée et M. le député Stéphane Viry ont rendu un rapport relatif à la place des femmes dans le domaine scientifique intitulé « Femmes et sciences : l'urgence d'actions pour l'égalité réelle ». Ces travaux ont montré que les femmes occupent une place encore trop réduite dans les sciences dites « dures » et que malgré certaines avancées, la situation n'évolue que très lentement, voire présente parfois un certain recul. Ce déséquilibre se retrouve dès le choix des options en fin de cursus scolaire et jusqu'à la vie professionnelle. 23 recommandations sont formulées dans ce rapport. La neuvième d'entre elles est de mettre en lumière les métiers de la technologie et de l'innovation à travers par exemple une série de fiction mettant en scène des femmes ingénieurs et techniciennes, héroïnes de la série à l'instar de *Dr House* pour la médecine. Le rapport « Femmes et sciences » a mis en avant l'existence de nombreux préjugés sur la compétence des femmes pour les matières scientifiques. Les mathématiques, par exemple, ne sont pas présentées comme le domaine de prédilection des jeunes filles. La conséquence est que les femmes sont sous-représentées dans cette discipline. Dans l'enseignement supérieur un schéma d'orientation sexué apparaît. Les filles sont trois fois plus nombreuses à s'imaginer travailler dans des professions de santé tandis que les garçons sont deux fois plus nombreux à s'imaginer travailler dans l'ingénierie. Il est ainsi essentiel de changer les représentations véhiculées par la société. La création d'une telle série peut être un moyen de transmettre aux jeunes filles, et plus largement à l'ensemble de la société, l'idée que les sciences ne sont pas une discipline proprement masculine. Elle leur fournirait un modèle d'identification propre à les encourager à s'investir dans ce domaine. En conséquence, elle lui demande comment son ministère incite les auteurs, producteurs et diffuseurs de séries françaises à la création d'une série mettant en scène des femmes scientifiques.

Texte de la réponse

L'accès des femmes aux études puis aux métiers scientifiques est une préoccupation du Gouvernement, partagée par la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse. S'agissant spécifiquement de la diffusion de séries mettant en scène des femmes scientifiques, le Gouvernement ne saurait l'imposer aux chaînes de télévision, qu'elles soient publiques ou privées, sans méconnaître leur indépendance éditoriale consacrée par le législateur. Toutefois, le cadre juridique comporte depuis plusieurs années des dispositions incitant les auteurs, producteurs et diffuseurs de contenus audiovisuels à contribuer à l'amélioration de la représentation des femmes à la télévision. En effet, l'article 3-1 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 investit le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) de la mission de veiller à la représentation de la diversité de la société française dans les services de communication audiovisuelle, ce qui implique de prêter une attention particulière à la présence des femmes sur les antennes. En outre, il lui confie la mission de veiller : « d'une part, à une juste représentation des femmes et des hommes dans les programmes des services de communication, d'autre part, à l'image des femmes qui apparaît dans ces programmes, notamment en luttant contre les stéréotypes, les préjugés sexistes, les images dégradantes, les violences faites aux femmes et les violences commises au sein du couple ». Si, depuis l'introduction de ces

dispositions en 2006, le CSA a constaté une amélioration de la représentation des femmes à la télévision et de la qualité des rôles tenus à l'écran par les femmes, ces progrès demeurent cependant insuffisants. En 2018, la part de représentation des femmes de plus de 50 ans à la télévision est seulement de 18 %, alors qu'elles représentent 41 % de la population active. C'est pourquoi, à l'occasion du Comité ministériel pour l'égalité femmes-hommes dans la culture et la communication du 3 avril dernier, le ministre de la culture a rappelé que la progression de la représentation des femmes dans les médias est une priorité du ministère. France Télévisions a obtenu le label Égalité à la fin de l'année 2018. Ce label consacre les efforts engagés pour assurer l'égalité au sein de l'entreprise, mais aussi dans les programmes de stock et de flux qu'elle diffuse. À titre d'exemple, France 3 a récemment diffusé la série « Alexandra Ehle », dans laquelle Julie Depardieu incarne un médecin légiste. Par ailleurs, l'étude menée par INA Global indique que RFI et France 24 s'illustrent en tête des médias français en matière de représentation des femmes à l'antenne, et France Media Monde a obtenu la note de 99 sur 100 au nouvel index légal sur l'égalité entre les femmes et les hommes. D'autres actions continuent d'être menées en ce sens, en lien avec le secrétariat d'État aux droits des femmes et avec le CSA. Arte France et France Media Monde préparent leur candidature au double label Égalité-Diversité, et le ministère travaille avec Arte et France Télévisions sur la prise en compte, sur leurs plateformes d'éducation à l'image à l'intention des jeunes étudiantes et étudiants, des enjeux d'égalité et de diversité. Enfin, la feuille de route Égalité 2019-2022 du ministère de la culture prévoit la construction d'outils permettant de sensibiliser les jeunes et leurs familles sur les stéréotypes, à l'instar de ceux qui ont été développés par la plateforme numérique d'Universcience pour favoriser l'accès des filles à la science, à savoir un engagement à promouvoir leur carrière scientifique dans le cadre du programme européen Hypatia et la mise à disposition d'une boîte à outils numérique.

Données clés

Auteur : [Mme Céline Calvez](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17249

Rubrique : Égalité des sexes et parité

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 février 2019](#), page 1803

Réponse publiée au JO le : [27 août 2019](#), page 7678